

**LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION**

**A DÉPÔT DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION ET DU PROJET PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL** : Les renseignements et documents suivants sont requis lors du dépôt de la demande de démolition. Une copie des documents à l'échelle, une copie format 11x17, ainsi qu'une copie électronique en format PDF doivent être remis avec la demande.

		<u>A</u> <u>joindre</u>	<u>Ci-</u> <u>joint</u>
1.	Le nom et l'adresse légale du propriétaire et, le cas échéant, de son mandataire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	L'adresse légale de l'immeuble visé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Des photographies des façades de l'immeuble visé et de son milieu environnant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Le nombre et la superficie des occupations de l'immeuble visé, s'il y a lieu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Le certificat de localisation du terrain visé par la demande.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Une description des mesures dédiées à la relocalisation des locataires, le cas échéant, ou, la date de vacance de l'immeuble ou de ses unités locatives (habitation ou autre). La relocalisation des locataires peut notamment être exigée par le comité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Les motifs appuyant la demande de permis de démolition.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé comprenant des plans à l'échelle. À cette fin, les documents suivants sont requis : a) plan d'implantation illustrant le projet et les bâtiments voisins; b) élévations et leur intégration dans le cadre bâti; c) détails de la programmation tels que, la superficie de plancher du bâtiment, l'aire du bâtiment, le nombre de logements ou d'établissements ainsi que leur superficie, le pourcentage d'espaces végétalisés par rapport à la superficie du terrain, le taux d'implantation, la densité et le pourcentage de maçonnerie et d'ouverture de la façade.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Un calendrier proposant l'échéancier d'exécution des travaux de démolition et de construction du projet de remplacement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	<b>Un rapport d'expertise</b> sur l'état de l'ensemble de l'immeuble, produit par un professionnel en la matière, respectant la structure et incluant minimalement les informations indiquées à l'annexe A du Règlement RCA-6.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	<b>Une étude patrimoniale</b> , produite par un professionnel en la matière, respectant la structure et incluant minimalement les informations indiquées à l'annexe B du Règlement RCA-6.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.	Copie du reçu du paiement de la demande de certificat d'autorisation de démolition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**B ANALYSE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION ET DU PROJET PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL** : Suite aux dépôts de la demande de démolition, le conseiller en aménagement chargé de son analyse peut exiger tout document jugé pertinent pour sa compréhension. Les documents suivants peuvent être exigés :

1.	Les élévations en couleurs, cotées, avec les matériaux indiqués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Les plans des étages.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Étude d'ensoleillement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Un plan d'aménagement paysager.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Une perspective illustrant le projet de remplacement en insertion dans la trame urbaine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	L'alignement de construction, le niveau du rez-de-chaussée et les niveaux de la membrane de toiture des bâtiments de référence (voisins) certifiés par un arpenteur géomètre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Des copies de catalogues ou de fiches techniques pour les portes, les fenêtres, la maçonnerie, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Un texte décrivant le parti architectural et le parti d'aménagement paysager dans le contexte urbain du projet.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Des échantillons de tous les matériaux utilisés (couleurs de peinture, maçonnerie, bandeaux d'asphalte, etc) montés sur un panneau de présentation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	Un fichier pdf de l'ensemble de la présentation visuelle du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**C ÉMISSION DES PERMIS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION :**

1.	Garantie bancaire (10 % de la valeur estimée des travaux de construction).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Preuve du paiement des frais afférents à la désaffectation d'entrées charretières, au murage des égouts et à la disjonction de l'alimentation en eau, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>